



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1852

Attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 231 500 €- Approbation de conventions

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1852 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 24 STRUCTURES DANS LE DOMAINE DE LA DANSE ET DU CIRQUE, SUR LE FONDS D'INTERVENTION CULTUREL – FIC ET CASINO POUR UN MONTANT GLOBAL DE 231 500 €- APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je vous rappelle que la Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- soutien à la création artistique et culturelle ;
- inspiration et émancipation par des parcours d'éducation artistique et culturelle et le développement des pratiques artistiques amateurs ;
- échanges et coopérations à Lyon, en France, en Europe et dans le monde.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires sont conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021, poursuivi en 2022, est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important. Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse dès 2021 afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes. Les subventions proposées pour l'année 2022 poursuivent cette dynamique.

Les subventions de fonctionnement sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques :

- pour les lieux : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire ;
- pour les équipes artistiques : visibilité du travail artistique à Lyon ; création régulière de nouvelles œuvres ; capacité à collaborer avec des acteurs culturels du territoire (diffusion, coproduction, partages de lieux, d'équipements...) ; émergence des formes et des équipes ; diffusion nationale voire internationale pour les équipes confirmées.

Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire

(actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

## DANSE ET CIRQUE

---

La danse et le cirque représentent un volet essentiel dans la politique culturelle de la Ville de Lyon. Depuis les lieux de pratiques et de formation, en passant par les nombreuses compagnies implantées sur le territoire et les lieux de soutien à l'émergence jusqu'à la prestigieuse Maison de la danse et la Biennale de la danse, tous les arts du mouvement ont leur place dans la cité.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter 23 associations du secteur de la danse et du cirque qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Ces lieux et compagnies chorégraphiques ou circassiennes correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création.

### 1 – AIDE A LA CREATION ET/OU A L'EMERGENCE EN DANSE

---

#### **ANIKI VOVO - 6 rue des Capucins Lyon 1<sup>er</sup>**

Fondée à Lyon en 2016, la compagnie est dirigée par Joana Schweizer, danseuse, chanteuse, et pianiste. Le jeu, le mélange des arts et des influences, et la recherche de nouveaux espaces à travers des scénographies innovantes, sont les axes principaux du travail artistique. La compagnie collabore étroitement avec Gala Ognibene, scénographe et photographe.

Après avoir créé de courtes pièces où la musique live, la danse et la scénographie prenaient une place importante, Joana Schweizer a mis en œuvre sa première forme longue : *O que importa é o caminho* qui signifie *C'est le chemin qui compte*. A travers ce solo avec un piano à queue suspendu, elle mêle ses trois arts : la danse, le piano, et le chant.

Sur la saison 2021-2022, la compagnie est en résidence pour sa nouvelle création *Des oiseaux*, notamment au CND de Lyon. Après une étape de travail publique au Croiseur, cette création sera présentée à l'occasion de *Voilà l'été*, programme de fin de saison de la Maison de la danse. La compagnie organise également des bals chorégraphiques au Musée des Beaux-Arts de Lyon dans le cadre de l'exposition *A la mort, à la vie ! Vanités d'hier et d'aujourd'hui*.

Joana Schweizer a également une carrière d'interprète qui nourrit son travail de chorégraphe et de porteuse de projet.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 75 800 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 4 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 €
DRAC : 12 000 €

Recettes propres : 25 900 €
-----------------------------

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la compagnie Aniki Vovo.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 3 000 €

**COMPAGNIE AU-DELA DU BLEU – 16 rue Pouteau Lyon 1<sup>er</sup>**

La Cie Au-delà du Bleu a été créée en 2012 à Lyon par Jean-Camille Goimard, danseur issu du CNSMD de Lyon, qui, tout en participant aux créations d'autres chorégraphes (Julien Monty, Yann Raballand et Nina Dipla), pratique de nombreux sports de glisse et s'est formé en autodidacte à la vidéo. Il souhaite relier la danse aux sports extrêmes et à l'univers multimédia à travers différents projets scéniques, urbains et vidéo. Le processus de création mêle exploration et captation vidéo, avec une recherche constante sur le mouvement (du corps ou de la caméra). Les créations se veulent atypiques, sportives, poétiques et proches de la nature. Jean-Camille Goimard est artiste associé au Dôme théâtre d'Albertville sur la période 2019-2021.

Sur la saison 2020-2021, il a présenté à Lyon *L'ivresse d'une approche* dans le cadre de *Tout l'monde dehors* et a été en résidence au CND de Lyon pour sa création *Lévitacion* sur le thème de l'air, création inspirée des base-jumpers pratiquant la wingsuit (sport de l'extrême) avec un duo de danseurs à 360°.

Cette saison, Jean-Camille Goimard poursuit son travail de création et de diffusion de *Lévitacion*. Il travaille également sur une nouvelle création *Immersion*, rencontre entre la captation sub-aquatique et le spectacle vivant, conçu comme le second volet d'un diptyque après *Lévitacion*. Cette création est coproduite par l'espace Malraux à Chambéry. La compagnie est implantée dans un atelier partagé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, où des ouvertures au public sont prévues à partir de la saison prochaine autour du travail de création de Jean-Camille Goimard.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 59 393 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 5 000 €
Evènements : 5 000 €
Recettes propres : 52 033 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2000 € pour la Compagnie Au-delà du Bleu**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 3 000 €

**LA PIRATERIE - MJC Laennec-Mermoz 21 rue Genton Lyon 8<sup>ème</sup>**

La Piraterie est un collectif d'artistes basé à Lyon, créé par Marlène Gobber (formée à Désoblique, chorégraphe et interprètes pour diverses Cies comme Stylistik) et Olivier Atangana (vidéaste) en 2014 « autour d'un idéal romantique et éthique, porté vers l'art,

l'aventure, l'envie d'améliorer le monde, d'être heureux et libres ». La Cie souhaite s'appuyer sur le principe de la sociocratie. Chacun-e peut créer dans une pluralité d'esthétiques (rap, dessin, vidéo, danse,...), tout en s'appuyant sur une mutualisation des savoirs et ressources, avec pour but la synergie des arts.

Le collectif compte plusieurs créations en danse hip-hop : celle de Maxime Vicente (ex Pockemon / Dyptik) *Au Bout du Fil* (2019) et de Marlène Gobber, où la narration se veut accessible et désireuse d'éveiller les consciences : *Subversif* (2017, Karavel, Biennale, CCN La Rochelle), *Ahorita !* (format court, 2020), et *Bonheur intérieur brut* en 2021.

La Piraterie développe des actions culturelles de terrain (CADA et centres de transit, ITEP Lyon 7e, PTEAC Lyon 8e avec la Maison de la Danse,...). En 2021, l'équipe a mis en œuvre le projet d'éducation artistique *Urgence Jeunesse Bonheur* et créé *Bonheur Intérieur Brut*, dont la première a eu lieu à l'Université Lyon II, après des résidences de création au CND Lyon, à Pôle en Scène ou encore à Bizarre !. En 2022, la compagnie se concentre sur le développement de ces deux projets, dans les théâtres et les lieux non dédiés. Des laboratoires sont par ailleurs envisagés sur des thèmes tels que le transgénérationnel ou encore la mémoire du corps.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 56 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon culture : 4 000 €
Ville de Lyon Evènements : 6 671 €
Etat : 3 600 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 €
Ressources propres : 33 900 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à la Compagnie La Piraterie.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 3 000 €

**VOLCÀ** - 13 rue de la Vieille Lyon 1<sup>er</sup>

L'association, créée en 2018 par les chorégraphes Malou Redares et Lydie Boiston (issues de la formation Désoblique), est une compagnie de danse contemporaine et urbaine basée à Lyon. Les deux artistes créent des pièces dansées « innovantes du point de vue de la gestuelle et engagées socialement », avec la volonté de sortir des cadres traditionnels de représentation et diversifier les publics, en jouant notamment dans la rue.

La compagnie compte trois créations à son répertoire, qui s'adressent au public scolaire de la maternelle au lycée : *Dune* (2019- duo sur la féminité et la place des femmes), *La Volte* (2020- inspirée de l'œuvre de Damasio avec son soutien), *L'Enfant sauvage* (2021- à partir des histoires de Victor de l'Aveyron et Kaspar Hauser, jeune public souvent joué en milieu scolaire).

En 2022, la compagnie présentera *La volte* à Bizarre ! à Vénissieux et proposera ses ateliers d'éducation artistique et culturelle dans les établissements scolaires.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 63 600 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 5 000 €
Ville de Lyon Evènements : 2 200 €
Métropole : 3 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 €
Recettes propres : 42 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € pour l'Association Volca.**

Pour information, pas de demande de subvention en 2021

**STAND** - 126 rue de Sèze Lyon 6<sup>ème</sup>

L'association, créée en 2014, porte les projets de Malika Djardi et tend à soutenir des initiatives artistiques collectives ou individuelles dans les champs chorégraphiques, de la performance, des arts visuels. Malika Djardi est originaire de Lyon, formée en arts plastiques puis en danse contemporaine (UQAM Montréal, conservatoire Angers), interprète pour Joris Lacoste, Alexandre Roccoli.

Son travail chorégraphique allie une recherche plastique et scénique. Sa recherche artistique s'intéresse aux pratiques socio-culturelles, croyances et perceptions du monde, avec la volonté de les remettre en jeu dans son travail en créant un langage et un univers singuliers. Elle tente de décroisonner et d'ouvrir la pratique chorégraphique en l'alliant à d'autres genres comme le documentaire, l'architecture, le cinéma.

La compagnie compte cinq pièces, soutenues à Lyon (Maison de la Danse, Subsistances, CND, CCNR, Le Croiseur) et coproduites par des scènes nationales (CDNC Uzès, CDC Hauts de France, Scène nationale de Reims ...) ou internationales (Charleroi danse, Fabrik Potsdam,...)

En 2021-2022, elle a été en résidence au CND, à Grrrnd zero et aux SUBS pour sa création PIER7 présentée en décembre 2021 aux SUBS. Il s'agit d'un dialogue avec un skateboarder lyonnais professionnel – JB Gillet.

Sa prochaine création *Martyr* (2023) s'inspirera de Marcelle Vionnet, résidente d'un EHPAD, technicienne de surface dans la région lyonnaise, qui aurait aimé être danseuse. Elle sera en résidence au CND de Lyon et à la Maison de la danse.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 72 860 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 5 000 €
Etat : 5 000 €
Recettes Propres : 49 860 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Stand.**

Pour information, pas de demande subvention au titre de l'année 2021

**MATIERE MOBILE** - 205 avenue Berthelot Lyon 7<sup>ème</sup>

La compagnie Matière mobile a vu le jour en janvier 2021 à Lyon pour développer le travail individuel de Marie Gourdain, chorégraphe, scénographe et plasticienne, à son retour de République Tchèque. Installée à Prague de 2010 à 2020, elle a travaillé dans le cinéma d'animation, comme scénographe pour d'autres chorégraphes, et entamé son travail chorégraphique au sein du collectif franco-tchèque tYhle.

Son travail interdisciplinaire associe sa formation dans les arts plastiques à la danse contemporaine, en employant les outils de la composition graphique et sculpturale (scénographie très visuelle) ainsi qu'une analyse du mouvement détaillée. Elle souhaite créer des points de rencontres entre approche du corps formelle, mélange des types d'expressivité et de présence, travail approfondi de manipulation d'objets scénographiques, en laissant une grande place à l'intuition, à l'improvisation et au rire.

Marie Gourdain compte déjà cinq pièces et cinquante représentations à son actif depuis 2015. A son retour en France, elle a suivi la formation pour chorégraphe Edition Spéciale #4 au CND à Paris. La compagnie est soutenue pour sa prochaine création *Seismic* par le CCN de Rillieux, le CND, les SUBS et des partenaires européens. Elle souhaite ancrer son travail à Lyon tout en l'enrichissant des liens qu'elle a créé en Europe et à l'international.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 56 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 4 000 €
Ville de Lyon - Institut français : 8 000 €
Etat : 10 000 €
Recettes Propres : 24 200 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Matière Mobile**

Pour information, pas de demande subvention au titre de l'année 2021

## **2 – COMPAGNIES INSCRITES SUR LE TERRITOIRE**

---

### **COLLECTIF A/R - C/O Locaux Motiv' 10 rue Jangot Lyon 7<sup>ème</sup>**

Le Collectif AR a été fondé en 2012 par Paul Changarnier (TaCTus, SR9), Thomas Demay et Julia Moncla (CNSMD Lyon, en musique et danse). Ensemble, ils imaginent des spectacles et performances questionnant le rapport danse contemporaine/musique live, l'ensemble/l'individu et remettant en jeu des espaces multiples, au plateau ou dans l'espace public.

Leur première création, *Etats des Lieux*, est née du désir d'investir plusieurs lieux en extérieur, dont le cloître du Musée des Beaux-Arts en 2012. Leurs créations sont diffusées en France (Les SUBS, Maison de la Danse, IN de Chalon,...) et à l'international (Norvège, Suisse, Burkina,...). La compagnie compte six créations à son répertoire.

Après *Placement libre* (vingt dates en mars 2022 dont la Maison de la danse dans le cadre de *Sens dessus dessous*) et *everything is temporary* en 2021, une nouvelle création commune (neuf interprètes) est prévue pour 2023, avec comme point de départ la place publique, un événement partagé qui crée la rupture et s'inscrit dans la mémoire des corps : *We love catastrophe*, coproduite par la Maison de la danse.

Les créations de la compagnie s'accompagnent d'interventions sous forme d'ateliers ; après une résidence territoriale de 2018 à 2020 dans le Cantal, le collectif recentre ses interventions à Lyon et dans la Métropole et s'implique dans le PREAC Danse, ou encore dans des actions de sensibilisations pour les amateurs (Centre de loisirs Pierre Valdo, Lyon 5<sup>e</sup>, étudiants et étudiantes de l'Université Lyon 3 avec la Maison de la Danse) et les futurs professionnel-les avec des masterclass au CNSMD.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 201 304 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 6 000 €
Etat : 35 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 12 000 €
Sociétés Civiles : 6 000 €
Recettes Propres : 122 912 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Collectif AR**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 6 000 €

**ANOU SKAN** - 1 rue Sainte Marie des Terreaux Lyon 1<sup>er</sup>

L'association Anou Skan a été créée en 1993 par les danseur et danseuse -chorégraphes, Sophie Tabakov et Laurent Soubise. Leur travail, autant artistique que pédagogique, est centré sur le tournoiement, les danses contemporaines et traditionnelles de Grèce et des Balkans, le mouvement sensoriel, le chant. La Compagnie est installée dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, dans un studio de répétition qui accueille des ateliers de pratique à l'année et occasionnellement des petites formes dansées. Depuis sa création, la compagnie Anou Skan s'est produite à la Biennale de la Danse (2000, 2002, 2004, 2008), à la Maison de la Danse, au Festival DanseDense de Pantin, au Festival de danse contemporaine de Liège en Belgique, au Festival des voix du monde à Quettehou, ou encore dans le cadre des Nuits Sonores, de Tout l'monde dehors, aux Archives municipales de Lyon, ainsi que dans des musées, sites archéologiques ou autres lieux non dédiés.

Durant la saison 2021-2022, elle a présenté sa création *Dance for a prisoner* au Musée des Confluences, mis en place des performances de tournoiement dans l'espace public avec la *Tribu éphémère du tournoiement* (présentée en septembre 2021 à Fourvière avec Lugdunum Musées et Théâtres Romains), et porté des projets d'action culturelle, notamment avec des personnes âgées en perte d'autonomie et à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 49 560 € avec en principales recettes attendues :



Ville de Lyon : 8 000 €
Métropole : 11 000 €
Recettes Propres : 29 850 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Compagnie Anou Skan**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 4 000 €

**ARRANGEMENT PROVISOIRE - 90 rue Chevreul Lyon 7<sup>ème</sup>**

Arrangement Provisoire, créée en 2007, est une plateforme chorégraphique de création et d'actions partagées, portée par les artistes Vania Vaneau et Jordi Gali. Chacun y déploie son univers artistique singulier tout en mutualisant les savoir-faire. Ils proposent des pièces, créations in-situ, projets participatifs, performances, installations, dans des lieux dédiés ou non (espace public). Ils s'inscrivent dans le domaine de la danse, qu'ils envisagent comme un ensemble d'expériences multiples, de divers langages liés au corps, une expérience collective, en lien fort avec le public.

L'activité est organisée en cinq pôles : création, transmission, ateliers des idées, développement, structuration. Le répertoire compte une vingtaine de pièces et performances. Après le CDCN Le Pacifique (38) en 2016-2020, la compagnie a été associée au CCN Montpellier (2020-2022), aux Scènes Croisées (Lozère, 2020-2023) ; Vania Vaneau a été en résidence au CND Lyon (2021-2022).

Sur la saison 2021-2022, Vania Vaneau a présenté *Nebula* aux SUBS, création sur le rapport à l'environnement en coproduction avec les SUBS, les CCN de Montpellier, Roubaix, Normandie et Louvain. Elle travaille également sur sa future création *Ambre et pourpre* pour 2023 avec des résidences au CND, qui coproduit la pièce.

Jordi Gali a présenté en décembre 2021 aux SUBS *20 Watts* dans le cadre de la Fête des lumières, œuvre créée avec un public en insertion grâce au partenariat noué avec Tremplin Anepa. Il a également entamé des résidences (notamment à KomplexKapharnaüm) pour sa nouvelle création *Anima* dont la première a eu lieu en mai à la Coloc de la culture (63).

Le Budget prévisionnel 2022 est de 374 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Etat : 60 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Recettes Propres : 263 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Compagnie Arrangement Provisoire**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 5 000 €

**COLLECTIF ÈS - 65 rue Hénon Lyon 4<sup>ème</sup>**

Le collectif ÈS a été créé en octobre 2011 par un danseur et deux danseuses issus du CNSMD de Lyon (Sidonie Duret, Jeremy Martinez et Emilie Szikora) afin d'explorer l'écriture chorégraphique à trois, la création comme fabrique collective. Leur recherche artistique vise à comprendre et mettre en exergue la question de l'intime et du commun, du rapport à l'autre et au groupe. Leurs chorégraphies recherchent une intensité physique, en intégrant l'humour pour décaler les points de vue.

La ligne de conduite de la compagnie est de toujours lier la médiation à la création. Après le CND Lyon (artiste en résidence) et le Lux - SN de Valence, la compagnie est associée à la Rampe à Echirolles (trois ans à partir de la saison 2019-2020), au CCN de la Rochelle (trois ans à partir de janvier 2022) et au Rive Gauche (Saint Etienne du Rouvray à partir de la saison 2022-2023).

En 2020-2021, ils créent *Loto 3000* (troisième épisode de leur Série Populaire qui revisite les codes de pratiques populaires dans des pièces hybrides, participatives et engageantes pour le public) dont la première a eu lieu à Fagor dans le cadre de la Biennale de la danse et en 2021-2022 *Fiasco* (sur le thème du désaccord avec un travail musical qui mêle hymnes nationaux et punk), en coproduction avec la Maison de la danse et diffusée en 2023. La compagnie souhaite poursuivre sa structuration en 2022 et travailler sur la question de l'utopie pour les prochaines années.

Le collectif porte également des actions culturelles et de sensibilisation à la danse sur Lyon et dans la Région. Cette saison, il poursuit des projets ludiques à l'image de *J'peux pas j'ai bal* (dirigé par des enfants pour leurs parents), *J'peux pas j'ai bingo* (les enfants offrent des danses à leurs parents) avec des écoles d'Echirolles.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 235 256 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Etat : 50 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Recettes Propres : 162 996 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Collectif ÈS.**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 8 000 €

**COMPAGNIE STYLISTIK** - 7 rue Justin Godart Lyon 4<sup>ème</sup>

La compagnie Stylistik, créée en 2006 par le pédagogue et chorégraphe Abdou N'Gom, développe un travail d'écriture en hip-hop et danse contemporaine qui interroge l'identité, le métissage, l'altérité. Les créations, très physiques, trouvent leurs racines dans le hip-hop tout en s'inspirant des arts martiaux, de la danse contact et de certaines techniques de portés. La compagnie développe de nombreuses résidences de territoire et actions culturelles (Saint Fons, Brignais, IME, milieu carcéral,...). Depuis 2016, elle investit régulièrement les espaces du CHRD, où elle a été en résidence de juin à octobre 2021 pour sa création participative *Reverse*. Cette dernière porte à dix les créations au répertoire de la compagnie.

Sur la saison 2021-2022, en parallèle de la diffusion de *Reverse*, la compagnie propose des médiations dans les lieux où la pièce est programmée dont le CHRD en partenariat avec la Mission locale ou des séniors du 7<sup>ème</sup> arrondissement. Elle diffuse également ses créations *Entre deux 2.0* et *Nos mouvements incessants* à Roussillon, Allevard ou Diapason (38). Elle poursuit ses performances au CHRD à l'occasion des *Journées Européennes du Patrimoine* ou de visites dansées.

Abdou N'Gom travaille sur sa future création *Yaye* (mère en wolof) par des repérages au Sénégal avec des associations d'enfants des rues.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 152 108 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Etat : 3 000 €
Recettes Propres : 138 483 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Stylistik**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 5 000 €

### **3 - COMPAGNIES AYANT UN RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL**

---

**ACTE** - 42 rue des Hériveaux Lyon 8<sup>ème</sup>

La Compagnie Acte est une compagnie lyonnaise de danse contemporaine fondée en 1996 par la danseuse et chorégraphe Annick Charlot. Elle propose des créations in situ dans l'espace public. Ses productions, spectacles, performances, résidences et actions de transmissions s'inventent en coopération avec de nombreux d'acteurs : danseur-euses, compositeur-trices, artistes numériques et visuels, mais aussi chercheur-euses scientifiques et citoyen-nes complices.

En 2008, la compagnie installe son studio rue des Hériveaux à Lyon 8<sup>e</sup> dans un local appartenant à l'agence d'architecture Techné. Les travaux ont été financés avec l'aide de la Ville et de la Région. Depuis 2020, cet espace de travail est désormais mutualisé avec des compagnies et artistes professionnel-les dans un pôle de gouvernance collectif et un modèle économique solidaire. En 2021, 50% de compagnies supplémentaires ont été accueillies.

En 2021, la compagnie a présenté sa création *Public.ques !* co-créé par Annick Charlot et Pierre Amoudruz (Association AADN), notamment dans le cadre de *Voilà l'été* avec la Maison de la danse. Il s'agit d'une balade numérique et chorégraphique, sur la place des femmes dans l'espace public, un espace de discussion des conditions de l'expression du corps et du genre qui relie les participants entre eux à travers un territoire, un quartier, un village ou une ville entière via leur téléphone mobile.

La compagnie travaille en 2022 sur sa future création *Sorcière !* qui permet de poursuivre son travail sur la place des femmes. *Public.ques* sera présentée en septembre à Villeurbanne dans le cadre de la Capitale française de la culture.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 141 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €
Métropole : 5 000 €
Région- Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Mécénat : 2 500 €
Recettes Propres : 104 500 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Acte**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2021 : 15 000 €  
Subvention au titre du Fonds d'urgence 2021 : 5 000 €

**ARCOSM** - 29 rue du Mail Lyon 4<sup>ème</sup>

Fondée en 2001 par Thomas Guerry, danseur et chorégraphe (issu des CNR et CNSMD de Lyon) et Camille Rocailleux pianiste et compositeur (CNSMD de Lyon), la compagnie est dirigée depuis 2016 par Thomas Guerry seul.

Elle a comme axe principal toutes les formes de croisements et passerelles entre différentes disciplines artistiques. La musique, le chant et la danse en sont les fondements. Danse physique, travail de la voix, expressivité de la mise en scène qui va puiser dans des codes du théâtre corporel, la danse d'Arcosm se nourrit ainsi à plusieurs sources et renouvelle son vocabulaire au fil du temps. Les dernières créations intègrent désormais progressivement l'image (photos, cinéma). La première pièce, *Echoa*, créée en 2001, pour deux danseurs et deux musiciens, continue de tourner. Elle a été jouée plus de 900 fois dans 260 théâtres différents en France et à l'international. En 2022, la compagnie compte 11 pièces à son répertoire.

L'équipe est accueillie en résidence régionale par le Théâtre des Collines à Annecy de 2020 à 2023 et pour 2021-2023 au Très-Tôt Théâtre à Quimper. En 2022, sa création *Hôtel Bellevue*, grande pièce chorégraphique et cinématographique à destination du jeune public, a été coproduite et diffusée en mai à la Maison de la danse. En parallèle, *Poétique de l'instable*, *Sens* et *Echoa* continuent à être diffusées notamment à Bron.

La Compagnie Arcosm continue son rôle de médiateur en donnant, sous différentes formes, des ateliers et interventions inspirés de son univers artistique avec des partenariats comme l'INSA de Lyon, avec une cinquantaine d'étudiants et étudiantes des sections danse, musique, théâtre et cinéma ou encore les HCL de Lyon, en partenariat avec la Maison de la danse avec des personnes malades du cancer.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 263 851 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon fonctionnement : 10 000 €
---

Etat : 95 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25 000 €
Recettes Propres : 129 851 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association ARCOSM**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 10 000 €

**COMPAGNIE MAGUY MARIN - 56 rue Chevreul Lyon 7<sup>ème</sup>**

Maguy Marin a dirigé le CCN de Créteil, celui de Rillieux, est partie à Toulouse, puis s'est installée en 2015 à Ramdam (Sainte-Foy-Lès-Lyon) – lieu dont elle est propriétaire. Cela lui a permis d'organiser de façon autonome son activité au-delà de ses tournées : ateliers, formations, laboratoires... La compagnie contribue de manière active au projet Ramdam en participant à la vie associative (coordonnée par l'association Ramdam depuis 1997), aux réflexions et aux prises de décision des différents conseils qui animent le lieu. Les interprètes y donnent également des stages professionnels et amateurs, à titre gracieux.

La compagnie Maguy Marin poursuit un travail de création régulier avec sa troupe et est en tournée dans les réseaux nationaux et internationaux. La pièce *May B* est une référence internationale qui ne cesse de tourner depuis 40 ans (plus de 800 représentations) et a fait l'objet d'un film en 2019. La compagnie propose en parallèle des temps de sensibilisations et la transmission de ses œuvres aux nouvelles générations d'interprètes.

Sa dernière création *Y aller voir de plus près* (d'après La Guerre du Péloponnèse de Thucydide) a été présentée dans le IN d'Avignon en 2021, et est actuellement diffusée ainsi que *May B* (1981, reprise avec intégration de jeunes interprètes) à Pôle en scènes et *Umwelt* (2004, reprise 2021) à la Maison de la Danse et en région.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 1 162 185 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 25 000 €
Etat : 250 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 60 000 €
Recettes Propres : 798 339 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à la compagnie Maguy Marin**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 15 000 €

**COMPAGNIE POKEMON CREW - ASSOCIATION QUI FAIT ÇA KIFFER ÇA**  
– 11 rue de Saint Cyr Lyon 9<sup>ème</sup>

L'association Qui fait ça Kiffer ça a été créée en 2004 par les jeunes danseurs de hip hop du Pokemon Crew. Ces jeunes danseurs qui s'entraînaient dans la rue et sous les arcades de l'Opéra National de Lyon, depuis 1997, ont remporté progressivement de nombreuses

victoires en Break dance : champions de France, d'Europe et du monde. Encore aujourd'hui, c'est la compagnie de Break danse la plus titrée au monde.

La compagnie est actuellement accueillie en résidence au Théâtre de Vénissieux pour ces futurs projets de création et d'action culturelle pendant trois ans (2020-2022). Elle y a créé *Gaïa*, pour dix danseur-euses sur le thème de l'écologie, dont la Première a eu lieu au Théâtre de Vénissieux en 5 novembre 2021.

En 2021, la compagnie s'est installée à Cap Vaise dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. Elle souhaite y accueillir d'autres artistes et développer des actions culturelles et de transmission en lien avec son territoire de proximité.

En 2022, elle travaille sur un nouveau projet avec la Ballet de l'Opéra de Lyon. En parallèle, elle continue à diffuser ses créations *Empreinte*, *Hastag 2.0*, *Silence, on tourne* à Vaugneray, Landernau, Saint Vallier notamment.

Le Budget prévisionnel 2022 de l'association est de 391 243 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 30 000 €
Investissement : 15 000 €
Etat : 43 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Recettes propres : 241 093 €

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € pour la compagnie Pokemon Crew**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 10 000 €

### **COMPAGNIE PROPOS - 5 place du Petit Collège Lyon 5<sup>ème</sup>**

La Compagnie Propos a été créée par Denis Plassard, formé en danse classique et contemporaine au CRR puis au CNSMD de Lyon. Denis Plassard a été à l'initiative de plus de quarante créations en trente ans. Extrêmement variées dans la forme, ses chorégraphies rassemblent danseur-euses contemporains et artistes de différents horizons autour de la recherche et de l'univers ludique du chorégraphe. Le maintien d'un répertoire en tournée est une volonté forte de la Compagnie.

Soucieuse de partager ses ressources avec d'autres artistiques, la compagnie a ouvert, en 2004, un studio dans le 8<sup>ème</sup>, d'une surface de 180 m<sup>2</sup> dont il a souhaité laissé la gestion en 2020 (désormais assuré par la Compagnie Chatha).

Cette saison, la compagnie présente sa nouvelle création *On ne parle pas avec des moufles*, duo qui s'appuie sur la langue des signes. La première a eu lieu en septembre au Lux de Valence et a été diffusé en juin à Lyon au NTH8. Elle continue à tourner *Dans le détail* et *Rites*.

Par ailleurs, la Compagnie Propos poursuit son travail de sensibilisation à la danse contemporaine avec des actions culturelles et artistiques et d'autres aventures chorégraphiques (bals chorégraphiés, conférences dansées, projets photographiques *Hors Sol*) en étroite collaboration avec la Maison de la danse.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 270 239 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 15 000 €
Etat : 30 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Recettes propres : 201 240 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Compagnie Propos**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 15 000 €

**MAQAMAT** – 45 rue de la Bourse Lyon 2<sup>ème</sup>

Omar Rajeh Maqamat fonde sa compagnie de danse à Beyrouth en 2002. Il s'installe et implante sa compagnie à Lyon en décembre 2019 pour y déposer désormais son répertoire et continuer de créer et de développer des projets en France. Immédiatement des partenariats et des coopérations se sont noués avec des acteurs culturels et des organisations françaises tel que le CND de Lyon ou il est désigné artiste associé pour 2020/2021, le CCN de Grenoble. La compagnie compte plus de vingt créations chorégraphiques dans son répertoire et connaît une grande reconnaissance localement et lors de ses tournées en Europe et dans le monde. La danse de Omar Rajeh, empreinte d'une présence physique investie et vigoureuse, s'inspire des préoccupations socio-politiques qui l'entoure.

*Origami Cosmos*, la dernière création a été en résidence au Studio Lucien, CND de Lyon, CCN de Grenoble et Maison de la danse puis en Russie en 2021 avec des dates au Bolchoï puis à Podium (Grenoble).

Omar Rajeh est le fondateur de *BIPOD- Beirut International Platform of Dance*, et *Moultaqa Leymoun*, une plateforme qui met en valeur et développe le travail artistique des artistes chorégraphes du monde arabe. Entre 2017 et 2019, il conçoit et réalise *Citerne Beyrouth*, le premier centre chorégraphique au Liban qui, suite à son démantèlement forcé, donne naissance en France, en 2020, à *Citerne.live*, une plateforme digitale, transculturelle et interdisciplinaire qui contribue à la sauvegarde du secteur culturel.

La 17<sup>e</sup> édition de *Bipod/Citerne.live* a eu lieu en mai aux SUBS, au CND et au Croiseur et à Beyrouth sur le thème de la désobéissance culturelle.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 288 290 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 12 000 €
Etat : 35 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25 000 €
Mécénat : 3 000 €
Ressources propres : 164 290 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à Maqamat**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 6 000 €

#### 4/ LIEUX

---

##### **RAMDAM - un Centre d'Art - 16 chemin des Santons Sainte-Foy-Lès-Lyon**

L'association Ramdam, un Centre d'Art créée en 1997, a pour objectif de favoriser le travail des artistes et le développement de la création et de la recherche artistique contemporaine. C'est un lieu de travail constitué de plusieurs espaces de travail : deux studios de 240 m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup>, des bureaux administratifs, des espaces extérieurs, un espace-atelier équipé. Des travaux d'aménagement et d'amélioration ont été réalisés en début d'année.

Chaque année deux appels à résidence sont lancés ce qui représentait deux-cent-cinquante dossiers par an. Depuis 2021, pour mieux étudier les demandes de résidences, a été mis en place un système d'un numerus clausus à quatre-vingt dossiers par appel. Un jury composé à la fois des membres du conseil de projet de Ramdam et d'acteurs du monde artistique sélectionne une vingtaine d'équipes artistiques.

En 2021, l'appel à résidences du premier semestre a été annulé pour donner priorité aux compagnies qui avaient subi des reports suite aux contraintes sanitaires. Treize compagnies ont été accueillies dont Maioui Danse, Atou, Fenil hirsute, Théâtre oblique pour les lyonnaises. Un apport en résidence de 1000 € est prévu pour chaque compagnie et 5€ par jour et par personne (plafonnée à 500€). De plus, trois compagnies de danse ont été accueillies dans le cadre de l'Aide à l'expérimentation : Compagnie 303, Maioui danse, Leïla Ka.

En 2022, les appels à résidence reprennent normalement bien que le premier semestre ait priorisé des projets de reprise ou mis à l'arrêt à cause du Covid. Des partenariats se développent avec le CDN de Montpellier ou la Fonderie du Mans et les ateliers de pratiques professionnelles ou amateurs ont repris.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 350 384 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €
Ville de Ste Foy les Lyon : 6 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 35 000 €
Etat : 70 000 €
Recettes propres : 97 568 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Ramdam**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 15 000 €

**COMPAGNIE CHATHA -14 avenue Berthelot Lyon 7<sup>ème</sup>**



La compagnie Chatha qui signifie « une danse » a été créée en 2005 par les chorégraphes Aicha M'Barek et Hafiz Dhaou, issus du Conservatoire de Musique et Danse de Tunis. Leur travail s'articule autour de l'écriture, la création, la diffusion de spectacles de danse dans lesquels composition et corporalité renouvellent l'écriture chorégraphique contemporaine. La Compagnie a créé plus de dix spectacles et a participé à trois défilés de la Biennale. La transmission est un axe fort de Chatha.

Depuis 2020, la compagnie a repris la gestion du studio Lucien après le départ de la compagnie Propos. Ce studio reste un outil précieux au service de la dynamique chorégraphique lyonnaise : partage de l'espace de travail, mutualisation des ressources matérielles (studio, matériels techniques, espace de coworking) et immatérielles (formation et conseils) amplifié par les liens étroits tissés par la compagnie avec les acteurs de la production et de la diffusion chorégraphique sur le territoire, tant local (Biennale de la danse/Maison de la danse) que régional, national et international.

Sur la saison 2021-2022, la Compagnie est en résidence à la Maison de la danse et dans différents théâtres de France pour sa nouvelle création *Célébration*.

La compagnie collabore avec les acteurs éducatifs et sociaux lyonnais notamment à travers un partenariat de trois ans avec l'Université Jean Moulin, Lyon 3 où elle mène une résidence qui s'est traduit entre autres par le Défilé de la Biennale de la danse en 2021.

Une convention cadre est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 434 668 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon fonctionnement : 30 000 €
Investissement : 23 000 €
Métropole : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 36 000 €
État : 95 000 €
Recettes propres : 103 809 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € à la compagnie Chatha**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 25 000 €

**ASSOCIATION MÂ** - C/O A. Martin 57 quai Gillet Lyon 4<sup>ème</sup>

L'Association Mâ est née en 2007 de l'alliance de dix danseuses qui se sont rencontrées au cours de leurs études au CNSMD de Lyon. En mutualisant la production des projets artistiques, communs ou personnels, cette structure crée un réseau professionnel et assure son implantation locale. Créations de spectacles, actions pédagogiques et sociales, vidéo-danse, bureau de production... l'Association Mâ soutient des projets artistiques très divers. La Compagnie s'est installée sur les Pentes de la Croix Rousse, dans une ancienne école de danse, un espace de 160 m<sup>2</sup> baptisé *Lieues*.

Les artistes qui portent collectivement ce lieu développent chacune des projets artistiques souvent dans le cadre de projets de territoire (création participative dans la communauté d'agglomération de l'ouest Rhodanien en cours, parcours artistique dans des crèches, ateliers parents-enfants à la Maison de la danse...)

Sur la saison 2021-2022, Lieues accueille des travaux de recherche artistique, des répétitions, des stages, des ateliers de pratiques amateurs et du coworking ponctuel ou régulier.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 99 350 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 3 000 €
Fondation : 5 000 €
Mécénat : 3 200 €
Ressources propres : 61 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2000 € à la Compagnie Mâ**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 2 000 €

**SCIC MAISON DE LA DANSE** - 8 avenue Jean Mermoz Lyon 8<sup>ème</sup>

La Maison de la Danse, située dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, propose une programmation aux esthétiques diverses, des chorégraphes du XX<sup>ème</sup> siècle aux jeunes créateurs contemporains. Pôle de création européen, elle produit, coproduit et présente une dizaine de compagnies par saison.

Le monde du spectacle lyonnais s'est mobilisé en soutien au peuple ukrainien et les institutions culturelles lyonnaises se sont unis bénévolement pour affirmer leur solidarité aux ukrainien.nes touchés par la guerre et récolter des fonds.

En partenariat avec dix structures culturelles lyonnaises dont cinq partenaires du plateau artistique (Opéra de Lyon, CCR, Auditorium-Orchestre National de Lyon, Théâtre Nouvelle Génération - CDN de Lyon et Maison de la danse), une soirée caritative en soutien à l'Ukraine a été ainsi organisée le 18 mai dernier dans la grande salle de la Maison de la danse.

Ensemble, ils ont proposé au public quatorze propositions artistiques mobilisant cent-trente artistes.

Tous les artistes et l'animatrice de la soirée (Sophie Jovillard) sont intervenus bénévolement. Les artistes ukrainiens présents ont tous et toutes été rémunérés (à l'exception du Tap dancer Aleksandr Ostanin qui a expressément demandé de donner son cachet à L'Alliance Urgences). Toutes les places ont été vendues (il n'y eu aucune invitation, pas même protocolaire).

Les recettes de billetterie pour les 1002 places vendues ont représentées 35 880 € Le total des dépenses a représenté 13 611,80 €HT. Avec l'aide exceptionnelle de la Ville de Lyon, le montant qui pourra être versé à l'association Alliance Urgences sera de 32 803,77 €

La convention d'application financière entre la Ville de Lyon et la SCIC Maison de la danse est jointe en annexe du présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 6 962 967 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 976 000 €
Métropole : 318 401 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 380 000 €
Etat – subvention d'équilibre : 1 099 000 €
Etat – Aides au projet : 267 656 €
Mécénat : 531 219 €
Recettes propres : 2 653 000 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 11 000 € à la SCIC Maison de la danse**

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2022 : 965 000 €

## **5 - COMPAGNIES CIRCASSIENNES**

---

**COMPAGNIE MPTA – Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi** - 10 rue de Vauzelles Lyon 1<sup>er</sup>

La compagnie MPTA a été fondée en 2001 par Mathurin Bolze, artiste lyonnais formé au théâtre et aux arts du cirque contemporain. Sa compagnie dédie son activité à la recherche, à la création et à la diffusion du cirque contemporain. Créations originales, collaborations artistiques, projets issus de compagnonnages sont régulièrement présentées en France et à l'étranger.

La compagnie MPTA se positionne comme un acteur complet dans le secteur des arts du cirque : production des œuvres de Mathurin Bolze mais aussi accompagnement et formation de jeunes artistes de cirque issus du Centre National des Arts du Cirque (CNAC) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT).

Depuis 2011, la compagnie porte le festival *Utopistes*, en biennale, temps fort des arts circassiens à Lyon et dans la Métropole dont l'édition 2020 a dû être annulée. Les quatre *Premières pistes* ont pu être reportées avec le maintien des coproductions et la création *Les hauts plateaux* de la Compagnie a été reportée lors de la Biennale de la danse en juin 2021.

Dès 2022, des laboratoires et résidences de création sont prévus en vue de l'édition 2023 du festival ainsi que des ateliers d'éducation artistique à Lyon et dans la Métropole dès l'automne. La programmation du festival comprendra une création in situ mettant en avant le patrimoine, présentera des artistes émergents mais aussi internationaux et de nombreuses formes inédites. 20 structures seront partenaires de l'évènement.

La convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et la Compagnie MPTA est jointe en annexe du présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 1 048 877 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 81 000 €
Ville de Lyon-Institut français : 8 000 €
Métropole : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 80 000 €
Etat : 260 000 €
Recettes propres : 484 697 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 51 000 € à MPTA**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 51 000 €

### **COMPAGNIE 126 KILOS - 29 avenue de Ménival Lyon 5<sup>ème</sup>**

Gwenaëlle Traonouez et Vincent Bonnefoi-Calmel, duo lyonnais de portés acrobatiques et clowns, ont créé en 2012 la Compagnie 126 kilos (le poids de leur duo). Après s'être rencontrés en 2000 dans un cours de cirque amateur, ils ont intégré la formation préparatoire de l'École de Cirque de Lyon en 2005 et poursuivi leur apprentissage au Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme. Ils y ont appris le main à main et affirmé un langage commun empreint de dérision.

A l'issue de leur formation, ils ont écrit *Swing Swing*, un numéro acrobatique et burlesque inspiré de leur histoire (plus de 50 dates). Ils ont également repris le spectacle *Thé Perché* de la Compagnie Prise de Pied et co-fondé avec d'autres circassiens issus de l'École de cirque la Cie Lapsus.

Après la création du spectacle *Banc de sable* en 2015 (140 représentations à ce jour), le duo s'associe à la Cie Toi d'abord (également issue de l'École de cirque) pour créer en 2022 un spectacle porté par un quatuor de clown : *Quatuor* (titre provisoire) co-produit par l'École de cirque de Lyon. En 2022, la compagnie souhaite également refonder ses outils de communication afin d'approfondir sa diffusion.

La compagnie intervient à l'École de Cirque de Lyon sur l'apprentissage des portés acrobatiques dans le cadre de la formation préparatoire.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 108 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Etat : 15 000 €
Recettes Propres : 72 200 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à la Compagnie 126 kg**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2021 : 5 000 €

## **COMPAGNIE REVE DE SINGE - 28 rue Lamartine Lyon 3<sup>ème</sup>**

Créée en 2010, la compagnie Rêve de singe est dirigée par Fabien La Sala. Il se définit comme grimpeur-poète et développe un travail artistique autour de la danse verticale, imprégné des valeurs de l'escalade et en lien avec le cirque. Les scénographies complexes qu'il imagine servent de points de départ au travail de création, collectif et au plateau, pour faire émerger les ballets aériens. Le texte accompagne le mouvement.

Les créations sont destinées à un public familial et la naïveté juvénile citée comme source d'inspiration constante. Les décors conséquents représentent une part importante des budgets de production. Les actions artistiques et pédagogiques sont intégrées dans l'activité de la compagnie. Rêve de singe est membre de la Friche Lamartine. La Cie - associée au Polaris (Corbas) jusqu'en juin 22.

La saison 2021-2022 est consacrée à la création de leur nouvelle pièce : *Comme à la maison, Hauteur de voix*, commande du Planétarium de Vaulx-en-Velin, forme aérienne suspendue. Leur spectacle *Petit-Bleu et Petit-Jaune* créé la saison précédente poursuit sa diffusion dans la région notamment à au Toboggan à Décines, à Pôle en scène à Bron et au Polaris de Corbas.

La compagnie cherche à transmettre aux publics, sa passion des disciplines circassiennes. Elle enseigne différentes pratiques (jonglerie, acrobatie, portés aériens...) auprès des publics scolaires et amateurs enfants et adultes dans la région, par exemple à Pôle en Scènes/Bron, et à Saint Fons.

Le Budget prévisionnel 2022 est de 157 183 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Recettes Propres : 143 348 €

**Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Rêve de Singe**

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement à chacune de ces 24 structures conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 231 500 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
<b>Emergence</b>	
<b>15 500 €</b>	
<b>Aniki Vovo (1<sup>er</sup>)</b>	3 000 €
<b>Cie Au-Delà du Bleu (1<sup>er</sup>)</b>	2 000 €
<b>La Piraterie (8<sup>ème</sup>)</b>	3 000 €
<b>Volca (1<sup>er</sup>)</b>	1 500 €
<b>Stand (6<sup>ème</sup>)</b>	3 000 €
<b>Matière mobile (7<sup>ème</sup>)</b>	3 000 €
<b>Inscription sur le Territoire</b>	
<b>29 000 €</b>	
<b>Collectif AR (7<sup>ème</sup>)</b>	6 000 €
<b>Compagnie Anou Skan (1<sup>er</sup>)</b>	4 000 €
<b>Cie Arrangement Provisoire (7<sup>ème</sup>)</b>	6 000 €
<b>Collectif Es (4<sup>ème</sup>)</b>	8 000 €
<b>Compagnie Stylistik (4<sup>ème</sup>)</b>	5 000 €
<b>Rayonnement</b>	
<b>75 000 €</b>	
<b>Cie Acte (8<sup>ème</sup>)</b>	15 000 €
<b>Compagnie Arcosm (4<sup>ème</sup>)</b>	10 000 €
<b>Compagnie Maguy Marin (7<sup>ème</sup>)</b>	15 000 €
<b>Pokemon crew - Qui fait ça kiffer ça (9<sup>ème</sup>)</b>	10 000 €
<b>Cie Propos (5<sup>e</sup>)</b>	15 000 €
<b>Cie Maqamat (2<sup>e</sup>)</b>	10 000 €
<b>Lieux</b>	
<b>53 000 €</b>	
<b>Ramdam (Sainte Foy les Lyon)</b>	15 000 €
<b>Chatha (7<sup>e</sup>)</b>	25 000 €
<b>Mâ (4e)</b>	2 000 €

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT</b>
<b>SCIC Maison de la Danse (8<sup>e</sup>)</b>	11 000 €
<b>COMPAGNIES CIRCACIENNES</b>	
<b>59 000 €</b>	
<b>Compagnie MPTA (1<sup>er</sup>)</b>	51 000 €
<b>Compagnie 126 kg (5<sup>ème</sup>)</b>	4 000 €
<b>Compagnie Rêve de Singe (3<sup>ème</sup>)</b>	4 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>231 500 €</b>

- 2- Les conventions cadre établies entre la Ville de Lyon et les associations Chatha et MPTA, et la convention d'application financière entre la Ville de Lyon et la SCIC Maison de la danse sont approuvées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.
- 4- La dépense en résultant, soit 231 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 soit :
  - 228 500 € sur le programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30 ;
  - 3 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération CASINOAC, , ligne de crédit 47466, nature 65748, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET